



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 12 numéro 9

Lac-Édouard est bien représenté à la Classique internationale de canots

Septembre 2018



Le 14 juillet dernier, Sylvain et Christian Marchand nous présentaient la 3e édition « Lac-Édouard » de la Course de canots provinciale, laquelle a réuni 400 personnes.

Le 1 septembre dernier, ils étaient au départ de la Classique internationale de canots de la Mauricie et ce, pour une 9e année. Après avoir parcouru 190 km sur la rivière Saint-Maurice, en 14 h 9 min 53 s nos deux représentants ont terminé au 15e rang. Rappelons que Christian et Sylvain sont les fils de Johanne et Michel Marchand de Lac-Édouard.



Bravo les gars, nous sommes tous très fiers de vous !

Dans ce numéro :

Lac-Édouard est bien représenté à la Classique internationale de canots	1
Pompes submersibles Vie municipale	2
Départ à la retraite de notre directrice générale Importants changements à la Mairie	3
Importants changements à la Mairie (suite)	4
Permis de construction et autres permis	
Message de Quid Novi ayant trait à l'acquisition de l'église	5
Lac-Édouard et ses cyanobactéries	6
Chronique l'Avertisseur	7
Âge d'Or Les Amies d'Édouard Infirmière à Lac-Édouard	8
Des nouvelles de la Coop	9
Activités au Domaine Lac-Édouard Utilisation du gymnase	10
Hommage à M. Roger Gagné Célébration eucharistique Coiffeuse	11
Coordonnées de la Municipalité Bonne Fête	12

Pompes submersibles

Plusieurs résidents du village possèdent une pompe submersible (sump pump). Certains ont relié cette dernière au réseau d'égout, ce qui est défendu par la loi.



Cette situation entraîne un surplus d'eau au système de traitement des eaux usées et un risque de bris des équipements. De ce fait, ces citoyens mettent en péril le confort de leurs voisins et font augmenter les frais que la municipalité charge aux utilisateurs du réseau d'égout.

De plus, comme nous devons faire un rapport au ministère de l'Environnement concernant le fonctionnement de notre système de traitement des eaux usées et de tous les événements hors normes, ces **déversements illégaux** risquent de nous voir imposer des amendes par le MDDELCC, lesquelles devront être payées par tous les utilisateurs du réseau d'égout.

Nous demandons à tous ceux dont la pompe submersible est reliée au réseau d'égout de **corriger cette situation immédiatement** et de rediriger l'eau sur leur terrain.

Jean-François Lessard, inspecteur municipal

Vie municipale

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a le plaisir de vous informer qu'il a réalisé, conjointement avec l'Institut du Nouveau Monde (INM), une publication à l'intention des citoyens intitulé



Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique, document d'information sur la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL-122).

En effet, comme vous le savez, cette nouvelle loi a établi une vision renouvelée des relations entre le Québec et les municipalités, en privilégiant notamment une plus grande reddition de comptes aux citoyens plutôt qu'au gouvernement. De plus, elle traduit la volonté d'accroître l'autonomie des municipalités, de lever des entraves à l'exercice de leurs compétences et de renforcer la participation citoyenne à la prise de décision locale.

C'est dans ce contexte que cet outil a été développé pour les citoyens qui désirent mieux comprendre les modifications apportées avec l'adoption de cette loi et le rôle qu'ils sont désormais appelés à jouer auprès de leur municipalité.

Vous pouvez consulter ce document à :

https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/democratie_municipale/democratie_municipale_participation_citoyens_pl_122.pdf

Départ à la retraite de notre directrice générale

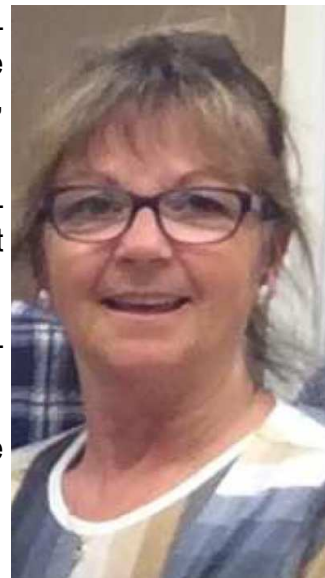
Après 10 ans de loyaux services, madame Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-Édouard a décidé que le temps était venu de « retraiter sa vie », c'est-à-dire de la traiter autrement. En effet, à la fin de la présente année, madame Johanne deviendra une retraitée de la fonction publique.

De la part de toutes et tous, nous lui souhaitons une agréable continuation. Nous sommes certains qu'elle saura mettre à profit toutes ses énergies dans des activités plaisantes pour elle et bénéfiques pour ceux et celles qui la côtoieront.

Merci madame Johanne pour tout ce que vous avez fait pour Lac-Édouard et nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de sérénité dans la réalisation de vos futurs projets.

N.B. Après la séance du Conseil du 9 octobre, celles et ceux qui veulent venir saluer madame Marchand pourront se joindre aux membres du Conseil municipal.

Bienvenue à toutes et à tous !



Importants changements à la Mairie

Heures d'ouverture :

Dès le 1^{er} octobre, les heures d'ouverture des bureaux municipaux seront du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Les bureaux seront fermés le vendredi.

Inspection municipale et délivrance de permis : du 1^{er} mai au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AM	Inspecteur présent au bureau Délivrance de permis sans rendez-vous	-	-	-	Mairie fermée
PM	-	Inspecteur présent au bureau Délivrance de permis sans rendez-vous	-	Inspecteur présent au bureau Délivrance de permis sans rendez-vous	Mairie fermée

Veuillez prendre note que pour accommoder les villégiateurs, il sera possible d'obtenir un rendez-vous avec l'inspecteur municipal, monsieur Jean-François Lessard, le vendredi. Au préalable, il faudra communiquer avec lui, au moins 10 jours à l'avance, au 819-653-2438 ou à jean-francois.lessard@lacedouard.ca

Durant la période allant du 1^{er} novembre au 30 avril, l'inspecteur pourra vous recevoir sur rendez-vous seulement.

Importants changements à la Mairie (suite)



Direction générale par intérim

Veuillez prendre note qu'à la suite du départ à la retraite de madame Johanne Marchand, l'intérim du poste de directrice générale sera effectué par madame Mélanie Dagenais, et ce, du 15 octobre au 31 décembre 2018.

Vous pourrez communiquer avec elle par téléphone au 819-653-2138 ou par courriel à : melanie.dagenais@lacedouard.ca

Employé de voirie

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le poste d'employé de voirie qu'occupe actuellement monsieur Samuel Blais a été prolongé à 12 mois par année. L'horaire du poste sera du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Samuel qui a réussi sa période de probation avec brio occupera bien entendu les fonctions d'employé de voirie.



Permis de construction et autres permis

Voici les principales étapes à suivre afin de faciliter votre demande de permis de construction ou autres permis :

- Vous pouvez dans un premier temps, compléter une demande de permis préliminaire sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.lacedouard.ca, dans la section demandes en ligne située au bas, à gauche de la page d'accueil.

Veuillez prendre note que cette demande n'est qu'un formulaire préliminaire et non une demande officielle ou encore un permis.

- Vous pouvez aussi communiquer directement avec l'inspecteur municipal de la municipalité par téléphone au 819-653-2438.

- Suite à l'envoi de votre demande préliminaire par courriel ou suite à votre appel téléphonique, l'inspecteur municipal vous fera suivre par courriel, par télécopieur ou par la poste, selon votre choix, la demande de permis officielle de la Municipalité de Lac-Édouard que vous devrez compléter.

Avec cette demande complétée, vous devrez retourner un plan d'implantation de vos travaux et un plan détaillé de la construction prévue ou tout autre document pertinent. Cette demande et ces plans devront être retournés par la poste ou par courriel à l'adresse suivante : inspection@lacedouard.ca

- **Veuillez prendre note qu'une fois tous les documents nécessaires pour l'obtention de votre permis sont entre les mains de l'inspecteur municipal, ce dernier a trente (30) jours pour vous émettre ou vous refuser un permis.**

- Le paiement des permis doit s'effectuer par chèque ou encore par paiement bancaire. Vous devez nous aviser lors de votre demande officielle de votre mode de paiement.

- Pour toute information supplémentaire en lien avec les demandes de permis ou la réglementation municipale, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal, monsieur Jean-François Lessard.



Message de Quid Novi ayant trait à l'acquisition de l'église de Lac-Édouard

Nous reproduisons, ci-dessous, la lettre que Quid Novi a adressé au Conseil de la Fabrique, suite au désistement de cet organisme à but non lucratif, concernant l'acquisition de l'église.

« Bonjour à tous,

Tel que nous l'avions mentionné ces derniers jours, notre tour de table et les avis de chacun ont été discutés et analysés. Le vote va vers un non. Malheureusement, Quid Novi se retire du dossier de l'église.

L'association Quid Novi, organisme à but non lucratif, a été créée dans le but d'apporter des services, des activités et des développements au niveau social pour la communauté.

Nous travaillons tous fort au niveau personnel pour essayer de faire rayonner notre entreprise, de nous assurer de la satisfaction optimale de nos clients et de notre équipe, du bien-être de nos familles, de la communauté, mais nous ne pouvons faire évoluer ce projet qui pour l'effort fourni ne satisfera que quelques personnes et permettra à plusieurs de juger, critiquer et salir.

Avant même la première pierre posée, nous avons déjà des commentaires négatifs, nous avons donc travaillé différemment et dans une autre direction pour mieux satisfaire, encore des commentaires, et encore une fois. Bref, nous ne nous battons pas dans le vide et ne ferons pas de nous des Don Quichotte de la Mancha.

Tous et chacun sommes tristes de prendre cette direction, mais comme nous vous l'avons exprimé, ce projet à cause d'une pincée d'éternels jaloux et mécontents, ne rentrait plus dans nos valeurs. Soyez assurés que nous continuerons à trouver des idées, à soutenir ceux qui pendant nombre d'années ont été les piliers de cette bâtisse.

Nous avons fort apprécié la réponse de la municipalité au niveau d'une aide financière possible; leur dernière proposition remplissait toutes nos demandes.

Nous ne pouvons qu'espérer que le diocèse trouve la bonne voie pour au moins ne pas laisser cette bâtisse devenir une honte et un passé qui deviendra une ombre. Cela devra se faire si tout le monde veut, car un seul doigt ne peut pas soulever un caillou !

Je suis certain qu'avec les efforts des milieux concernés, politiques, municipaux et du diocèse, une solution adéquate sera trouvée.

Merci encore à tous les marguilliers avec qui nous avons discuté. Merci à Marc mille fois, avec vous tous nous avons rêvé, projeté et réfléchi à bien des choses.

Chef Seattle, de la tribu des Duwamish, a dit un jour: « L'homme n'a pas tissé la toile de la vie, il n'est qu'un fil de cette toile. Quoi qu'il fasse, il le fait à lui-même. »

Merci encore à tous.

Nicolas Bernard, président
Quid Novi

Le lac Édouard et ses cyanobactéries

Certains individus, qui ne sont pas des biologistes, alarment les gens en publiant des faussetés sur les médias sociaux. Ils ont rapporté que des cyanobactéries (algues bleu-vert) étaient présentes à la source de la rivière Batiscan, près du pont et qu'il y en avait beaucoup à la plage municipale. Il n'en est rien.

Nous avons fait les vérifications auprès de personnes compétentes en la matière. Il s'est avéré que les algues présentes aux endroits mentionnés ci-haut étaient du périphyton et qu'il n'y avait pas de fleur d'eau de cyanobactéries à la plage municipale. « Péri » et « phyto » signifient respectivement « autour » et « plantes ».

Le périphyton est un mélange complexe d'algues, de champignons et microbes hétérotrophes, de détritus et parfois de cyanobactéries. **Il se présente sous la forme d'un amas verdâtre et visqueux ayant une apparence mousseuse.** On le retrouve dans tous les milieux aquatiques principalement dans les secteurs où le courant est lent (comme au début de la rivière Batiscan).

Là où il est présent, il est une des bases des chaînes alimentaires et des réseaux trophiques subaquatiques, et il conditionne notamment la richesse en invertébrés (et notamment en macroinvertébrés benthiques (i.e. du fond), dont en milieu lotique (eaux courantes).

(Nadon, D. (1993) *Abondance et spectre de taille des macroinvertébrés benthiques lotiques en relation avec l'abondance du périphyton* ; Université d'Ottawa (Canada))

Le périphyton recouvre des plantes aquatiques, du bois ou des roches. Il est une importante source de nourriture pour les invertébrés, les têtards, et certains poissons. Quand les déchets du périphyton (ou des fragments de périphyton) sont régulièrement mis ou remis en suspension ils peuvent aussi nourrir des animaux filtreurs (bivalves, escargots, éponges d'eau de mer ou éponges d'eau douce...) De plus, celui-ci peut absorber des contaminants, les soustraire à la colonne d'eau et limiter leurs déplacements à travers l'environnement.

(Kosinski, R. J. (1984). The effect of terrestrial herbicides on the community structure of stream periphyton. Environmental Pollution Series A, Ecological and Biological, 36(2), 165-189.

Les cyanobactéries

Les cyanobactéries ont été parmi les tout premiers organismes à se développer sur Terre, il y a plus de 2 milliards d'années. On en retrouve dans tous les lacs et cours d'eau. Elles peuvent devenir dangereuses pour la faune et la flore lorsqu'elles prolifèrent dans le milieu, lors d'efflorescences algales (fleurs d'eau). Voilà ! Il faut éviter qu'elles prolifèrent et deviennent surabondantes. Comment ? En évitant de les nourrir. Que mangent-elles ? Elles se nourrissent de phosphore et d'azote, deux éléments qui se retrouvent dans la nature : animaux, végétaux et dans le sol. Avec des installations septiques conformes, en interdisant les rampes de mise à l'eau privées, en préservant la qualité de nos bandes riveraines et en demandant aux utilisateurs d'embarcation de ralentir à moins de 30 m des rives, on contribue à ne pas nourrir les cyanobactéries.



Les cyanobactéries forment souvent des efflorescences ou floraisons vertes ou turquoise. Elles se présentent sous forme d'une soupe de particules comme du brocoli ou un déversement de peinture en surface.

Lorsque nous avons eu des floraisons de cyanobactéries dans le lac Édouard, nous les avons fait analyser à chaque occasion. Les rapports du ministère de l'Environnement (MDDELCC) nous indiquaient que l'espèce de cyanobactéries échantillonnée ne présentait aucun danger pour les humains.

Si vous ne voulez pas diffuser des « Fake News », nous vous conseillons de vérifier vos observations auprès d'un biologiste compétent en la matière. Pour déterminer hors de tout doute qu'il s'agit d'une fleur d'eau de cyanobactéries, l'analyse en laboratoire est presque toujours nécessaire.

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Périphyton>

Chronique l'Avertisseur

Semaine de la prévention des incendies 2018

Attention aux feux de cuisson !



Les bonnes habitudes à prendre

Afin d'éviter qu'un incendie de cuisine ne survienne, les préventionnistes en sécurité incendie suggèrent d'adopter les bonnes habitudes suivantes:

- Ne pas cuisiner en mettant de l'huile dans un chaudron;
- Garder la surface de cuisson dégagée en tout temps;
- Garder à portée de la main le couvercle de la casserole;
- Orienter les poignées des casseroles de façon à ce qu'elles ne dépassent pas de la cuisinière;
- Utiliser une friteuse homologuée munie d'un thermostat;
- Laisser refroidir le brûleur d'un réchaud à fondue avant de le remplir de combustible.

Les erreurs à éviter en cuisine

- Allumer de façon prématurée l'élément chauffant de la cuisinière;
- Déplacer une casserole en flammes;
- S'occuper à d'autres tâches ou se laisser distraire pendant la cuisson des aliments (exemple: répondre au téléphone, regarder la télévision, etc.);
- Oublier de fermer l'élément chauffant après la cuisson.

Nous tiendrons un kiosque de prévention le 12 octobre prochain aux Galeries La Tuque.

Venez nous rencontrer !

Pour plus d'information sur la prévention des feux de cuisson, communiquez avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.



Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention

Le club de l'Âge d'Or de Lac-Édouard est de retour pour la saison 2018-2019

Vente des cartes de membres



Veillez noter que les cartes de membres sont disponibles depuis quelques jours. Un membre du comité vous contactera pour procéder au renouvellement de celle-ci si ce n'est déjà fait. **Coût : 25 \$.**

Également, la carte de membre « Ami (e) » est disponible au coût de 10 \$ pour les personnes âgées de moins de 50 ans qui souhaitent se joindre au groupe et participer aux différentes activités.

Bienvenue à toutes et à tous !

Première activité prévue

Le comité du Club de l'Âge d'or Lac-Édouard est heureux de convier ses membres à assister à la première activité de la saison qui se tiendra

**le samedi 29 septembre à compter de 18 h
au Centre communautaire.**



À cette occasion, tous ensemble nous soulignerons d'une façon spéciale tout le mérite revenant à trois bénévoles ayant donné du temps et bon nombre d'années à notre club.

Venez partager de votre temps avec nous et vous amuser; nous vous attendons !

LES MEMBRES DU COMITÉ :

Carole Baribeault, présidente : 819-653-2259

Mario Muir, secrétaire : 819-653-2233

Lise Rossignol, administratrice : 819-653-2069

Rénald Cloutier, vice-président : 819-653-2259

Claude Lavoie, trésorier : 819-653-2069

Les Amies d'Édouard

Les activités régulières du groupe reprendront le 17 septembre, à compter de 9 h. Nous nous retrouverons pour un déjeuner au Domaine du Lac-Édouard.

Par la suite, pour celles qui voudront passer le reste de la journée au local, prévoyez le matériel nécessaire pour poursuivre votre activité.

Au plaisir de se rencontrer,

Olympe Bordeleau

Pour le comité des Ami(e)s d'Édouard

Le tirage des 2 courtépintes a eu lieu le 2 septembre en présence de mesdames Denise Journault et Olympe Bordeleau.

La gagnante est madame Claire Lefebvre de Sainte-Marie-de-Beauce.

Présence de l'infirmière à Lac-Édouard

L'infirmière sera au Centre communautaire aux dates suivantes :

2018 : les mercredis 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre  (vaccination contre la grippe) et le 12 décembre
2019 : les mercredis 9 janvier et 6 février.

Pour une prise de sang, vous devez contacter l'infirmière, la semaine précédant sa visite, au 819-523-4581, poste 2657.

Des nouvelles de votre Coop

Le cumulatif à ce jour pour 2018 dépasse celui de 2017. En effet, à la fin août, nous en sommes à 652 958 \$, en hausse de 14 % comparativement à pareille date l'an passé, alors que nous en étions à 572 247 \$.

Les ventes du mois d'août 2018 ont dépassé celles d'août 2017 de près de 10 % pour se chiffrer à 109 526 \$. Votre magasin général est en très bonne situation financière grâce à votre support mais aussi grâce au travail de nos excellents employés et des nombreux bénévoles. Merci à toutes et à tous !



Recrutement : Nous sommes présentement en période de recrutement afin de se monter une banque de noms pour travailler au Magasin général. Nous cherchons des personnes prêtes à travailler le soir et les fins de semaine. Si l'expérience vous intéresse, communiquez avec moi au 819-653-2222, ou venez me rencontrer au Magasin général.

Employé temporaire demandé : La Coop de Solidarité de Lac-Édouard est à la recherche d'une personne pour effectuer le désherbage des plates-bandes situées le long du Sentier des Oiseaux, près du Magasin général. Le salaire proposé est de 12 \$/h, pour une durée de 10 à 20 h. Prière de donner votre nom en appelant au 819-653-2222 ou en personne, au Magasin général.

Au plaisir de vous rencontrer,
Huguette Cloutier, gérante

Comparatif Ventes Nettes COOP

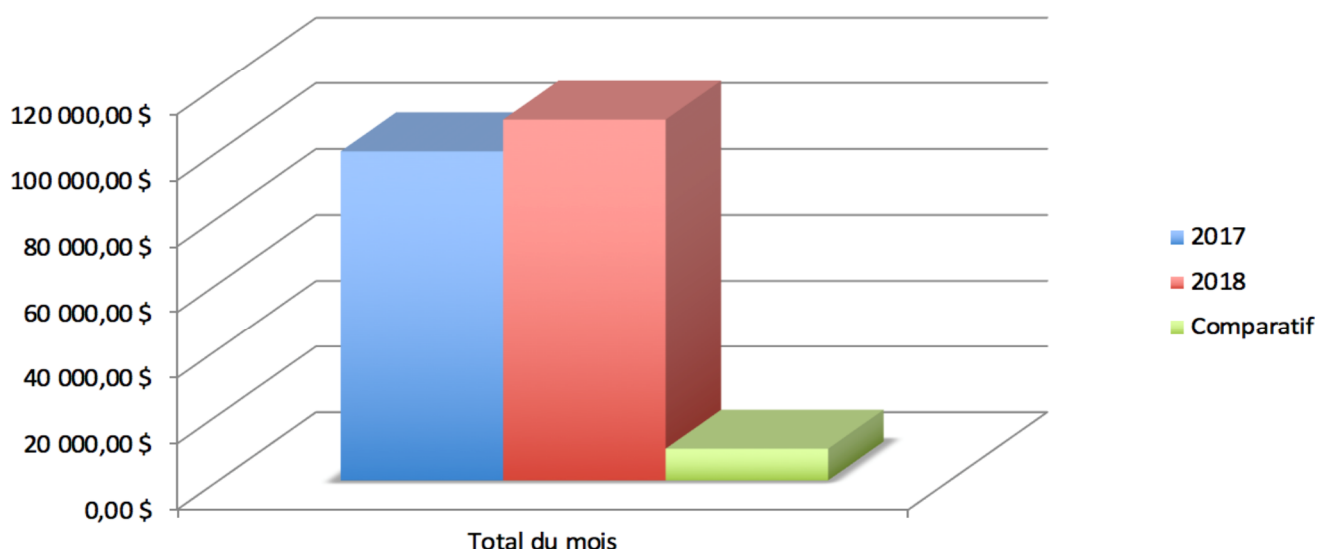
Août

2018

Total du mois			
2017	2018	Comparatif	
99 916,93 \$	109 526,20 \$	9 609,27 \$	9,62%



Comparatif Mois



Activités au Domaine Lac-Édouard

Souper spectacle avec Johnny and June



Quand ? Le samedi 10 novembre

Coût : 45 \$ / personne

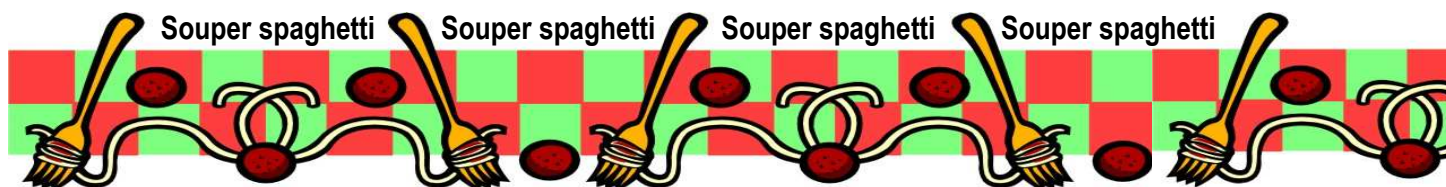
Menu : Buffet chinois

Réservation avant le 4 novembre au 819-653-2100

Places limitées à 70 personnes

Une partie des fonds recueillis lors de cette soirée seront remis à *Jeunesse en santé* en mémoire de M. Henriot Veillette, fondateur.

Bienvenue à toutes et à tous !



Le samedi 20 octobre à 18 h, ce sera notre 3^e édition du souper du chasseur (gratuit). Vous apportez votre sauce à spaghetti et nous mélangerons le tout. Succès assuré ! Nous fournissons les pâtes. Ce repas sera suivi d'une soirée avec notre ami Mario Bélanger. Bienvenue à toutes et à tous,

Manon et Richard

Utilisation du gymnase au Centre communautaire

À plusieurs reprises nous avons rencontré des jeunes de moins de 18 ans sans la présence d'un adulte au gymnase du Centre communautaire. **Nous tenons à aviser tous les citoyens qu'une personne de 18 ans et plus doit toujours être présente dans le gymnase lorsque des jeunes y jouent. Ceci est une exigence de la compagnie d'assurance de la municipalité. Si nous constatons qu'il n'y a pas de changement à cette situation, nous devrons envisager de ne plus offrir ce service en dehors des heures d'ouverture de la municipalité.**

Hommage à monsieur Roger Gagné

Dans le cadre de son 40^e anniversaire de fondation, la ZEC Ménokéosawin a voulu honorer celui qui a fait naître cette magnifique ZEC, en 1978. Le samedi 1^{er} septembre dernier, lors du méchoui traditionnel auquel participaient plus d'une centaine de personnes dont son épouse, madame Desgagnés, une plaque a été dévoilée pour identifier le pont Roger-Gagné situé près du lac Girard.

Voici le texte lu par une des filles de monsieur Gagné lors du dévoilement de la plaque identifiant le Pont Roger-Gagné.



« Roger Gagné était un fervent amateur de pêche et de petite chasse. Il adorait le petit village de Lac-Édouard, endroit où son épouse (Rita Desgagnés) est née.

C'est au lac Girard (le plus beau lac, selon lui) qu'il décida de se construire un chalet en 1968-1969 sur le club privé appartenant à monsieur Adélard Pouliot. C'est là qu'il a passé les plus beaux étés et automnes avec sa femme Rita jusqu'à son décès en 2009, année au cours de laquelle il a vendu son chalet. C'est là aussi que notre mère et notre père recevaient parents et amis avec une grande hospitalité.

En août 1975, il acheta de monsieur Pouliot le club privé. Deux ans plus tard, le gouvernement transforma le club en ZEC qu'on nomma Ménokéosawin. Ils étaient alors dix actionnaires. On y construisit le poste d'accueil près de la

route 155, plus précisément au km 168. On érigea aussi un pont au-dessus de la rivière Bostonnais auquel on donna le nom de Pont Sainte-Anne.

Les débuts furent difficiles et ardu car il fallait transporter tout le matériel en chaloupe sur la rivière William. Plusieurs années plus tard, on se rendait dans la cour du chalet en voiture. Il y passa une retraite paisible dans ce qu'il aimait le plus : être dans le bois.

C'est un grand honneur pour nous, sa famille, qu'un pont soit nommé en son nom. Nous vous en sommes très reconnaissants ».

Merci beaucoup,

Les membres de la famille de Roger Gagné

Célébration eucharistique



La prochaine messe, sera célébrée
par notre curé M. Marc Lahaie,
le 25 septembre, à 10 h 30
au 2^e étage du Magasin général.
Bienvenue à toutes et à tous !

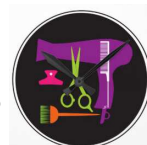
Coiffeuse à Lac-Édouard

Prochaines dates à inscrire à votre agenda :
Les mardis 2 et 30 octobre et le 27 novembre.

Au préalable, vous devez prendre rendez-vous avec Audrey Rochette en communiquant avec elle.

☎ Par téléphone, composer le 819-523-4305
✉ Par internet : audr3y.r@outlook.com

Bienvenue à toutes et à tous.



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

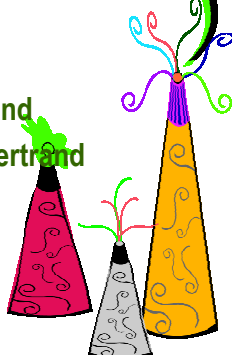
Bonne Fête

Septembre

12 : Christian Marchand
13 : Lyne Boivin
15 : Chantal Corriveau
16 : André Lebel
17 : Marie-Élaine Chevarie
21 : Michel Gagnon
24 : Marjeline Chabot
Gilles Morissette
26 : Nicolas Bernard

Octobre

3 : Johanne Marchand
8 : Lise et Lisette Bertrand
Philippe Chabot



DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2438 / Courriel : johanne.marchand@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2238 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale adjointe et agente de développement rural
(819) 653-2238 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiendront
le deuxième mardi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée régulière :

le mardi 9 octobre à 19 h

Bienvenue à toutes et à tous !



Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal **avant le 1^{er} mardi du mois, soit le 2 octobre** pour le prochain numéro.

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit : courriel ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Rollande Lecours
(819) 653-2155

Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca